



CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES

NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE
ENTRE LA ROUTE D'ALÈS ET L'A9

Vos questions, nos réponses

La concertation officielle sur le Contournement Ouest de Nîmes s'est déroulée du 27 février au 7 avril 2017. Elle a donné lieu à un bilan de concertation, arrêté par le Préfet du Gard, [consultable sur ce site](#). Dans cette rubrique, les questions les plus fréquentes sur le projet de Contournement Ouest de Nîmes et les réponses de la DREAL Occitanie sont publiées régulièrement.

COMMENT DONNER SON AVIS SUR LE CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES ?



Rien de plus simple.

Il vous suffit de donner votre avis dans le formulaire ["La parole est à vous"](#) sur le site.

Votre avis sera envoyé à l'équipe projet et sera pris en compte.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES ?



Le périmètre d'étude du Contournement Ouest de Nîmes a été arrêté à l'issue de la concertation.

L'arrêté n° 30-2017.10.03-008 du 3 octobre 2017 du Préfet du Gard portant sur la prise en considération du projet de Contournement Ouest de Nîmes définit, consécutivement au bilan de concertation, un périmètre d'étude délimité sur un plan au 1/10 000ème.

Ce périmètre d'étude est reporté à titre d'information, dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac.

 VOIR AUSSI

[Arrêté 30-2017.10.03-008 Contournement Ouest de Nîmes](#)

[Annexe Zone Etudes 2017](#)

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-nimes.fr/concertation/vos-questions-nos-reponse>